



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

appel de préparation à la défense

Question écrite n° 43410

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de la défense sur le coût des journées citoyennes de préparation à la défense. Il souhaite connaître le coût moyen par jeune, pour 2003, en incluant l'ensemble des frais fixes, de personnel, et les remboursements de transports.

Texte de la réponse

La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national a fixé trois objectifs précis à la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) : informer sur les enjeux et les moyens de la défense, informer sur les métiers de la défense et les possibilités d'engagements, et évaluer les apprentissages fondamentaux de la langue française. Afin de remplir ces objectifs, le ministère de la défense a consacré 100,8 millions d'euros à l'organisation de la JAPD en 2003. Ce coût comprend les rémunérations et charges sociales des personnels civils et militaires chargés de la préparation et du déroulement de la JAPD, les dépenses de fonctionnement de la direction du service national affectées à l'organisation de cette journée, ainsi que les prestations commandées (intervenants, fonctionnement des sites où se déroule la JAPD) et celles prévues au bénéfice des administrés, comme les frais de transport et d'alimentation, et l'achat de matériels pédagogiques. Le coût moyen de la JAPD a été de 128 euros par administré en 2003, contre 162 euros en 2001. Les efforts engagés par le ministère de la défense ont donc permis de réduire les coûts de la JAPD de plus de 20 % en deux ans.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43410

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5231

Réponse publiée le : 28 septembre 2004, page 7544